

REDICTION
ADMINISTRATION
BUREAU DES ABONNEMENTS
Imprimerie Suisse Catholique
Fribourg (Suisse)

ABONNEMENTS
1 an 12 mois 4 mois 1 an
Suisse Fr. 2.50 6.— 10.— 18.—
Etranger 4.— 10.— 18.— 36.—

Tous les bureaux de poste se chargent de percevoir les prix d'abonnement moyennant une surtaxe de 20 centimes.
Compte de chèques postal 114 54

LA LIBERTÉ

Journal politique, religieux, social

ANNONCES
Publicités
S. A. SUISSE DE PUBLICITE
Rue SAINT-PIERRE
FRIBOURG

PREX DES ANNONCES
Table with columns for advertising rates and contact information.

Nouvelles du jour

Les préparatifs de la conférence de Spa.

A Berlin, on s'entretient, avec circonspection, de la prochaine conférence de Spa et de l'invitation adressée à l'Allemagne de s'y faire représenter; on envisage la rencontre de Spa avec un peu d'espoir nuancé d'appréhension. On a l'impression que, si la France consent enfin à s'aboucher directement avec les représentants allemands, ce n'est qu'à la suite de la pression exercée sur elle par l'Angleterre et l'Italie. Le pessimisme qui paraît plutôt dominer a encore deux raisons sérieuses. La première est qu'on est généralement d'avis, dans la capitale allemande, que l'opinion française est mal renseignée sur la véritable situation financière et économique actuelle de l'Allemagne; on redoute donc de lourdes exigences. La deuxième raison est qu'on ne voit pas encore la personnalité politique capable de discuter et au besoin de tenir tête au triumvirat de l'Entente et surtout à M. Millerand, dont la fermeté impressionne. Le chancelier Müller et M. Koester qui seraient, le cas échéant, appelés à se rendre à Spa ne paraissent pas suffisamment qualifiés pour remplir cette lourde et délicate tâche. Il leur manque la pratique et l'expérience de la politique européenne.

Les Alliés attendront les propositions que l'Allemagne formulera. Les Allemands pourront peut-être obtenir quelques concessions économiques, s'ils se montrent résolus à désarmer selon les clauses du traité de Versailles.

« La voix des ruines », ainsi s'intitule un article de M. Poincaré dans le Matin, où l'ancien président exprime ses alarmes au sujet de ce qui va se décider à Spa, dans la conférence des Alliés avec le gouvernement allemand. M. Poincaré est l'écho de ses compatriotes qui découvrent, sous l'apparence rigoureuse des décisions de la conférence de San-Remo à l'égard de l'Allemagne, des concessions de fait très sensibles en faveur de celle-ci. Aussi M. Poincaré aurait-il voulu que la conférence se tint non à Spa, mais à Ypres, à Dixmude, à Reims ou à Verdun, où « la voix des ruines » se serait mêlée aux débats de la conférence.

Ce que M. Poincaré redoute surtout, c'est que les Alliés ne se montrent trop faciles dans la fixation du chiffre de l'indemnité à réclamer de l'Allemagne. L'opinion française répugne à la détermination immédiate d'une somme globale, parce que la débitrice pourra invoquer son état de délabrement momentané pour adoucir ses créanciers. En attendant quinze ou vingt ans, pense M. Poincaré, les Alliés auraient devant eux une Allemagne de nouveau florissante et ils pourraient mesurer leurs exigences à sa prospérité.

Le nouveau secrétaire d'Etat anglais pour l'Irlande est un Canadien. Il a le nom sir Hamar Greenwood. L'histoire de sa vie n'est pas banale.

Thomas Hamar Greenwood, fils d'un petit avocat des bords du lac Ontario, a fait ses premières études à l'université de Toronto. Sa bourse était maigrement garnie et le jeune étudiant passa par bien des avatars: il dut se faire instituteur, commis de magasin puis acteur ambulancier pour gagner sa subsistance. Il arriva à Londres il y a 25 ans, dégoûté des études et épris d'art dramatique, avec l'intention de se vouer au théâtre. Il portait beau et parlait bien. Une société de tempérance l'engagea comme propagandiste, à raison de trois livres sterling par semaine. Son talent d'orateur le mit en vedette et de généraux protecteurs lui vinrent en aide pour achever ses études. Il obtint son inscription au barreau, mais, en dépit de son éloquence, ne put se faire une clientèle qui le fit vivre. Découragé, il allait prendre un engagement dans les troupes qu'on recrutait pour la campagne contre les Boers quand la rencontre d'un ami le sauva de cette extrémité. Introduit dans un club libéral, Tom Greenwood s'y fit apprécier et se créa des amis politiques. Le régiment Campbell-Bannerman lui fournit l'occasion de faire son entrée sur la scène politique. Il réussit à se faire élire au Parlement par la ville de York, à titre d'abstinent.

Tout le monde, d'ailleurs, fut surpris de son succès.

Il ne lui manquait plus que de faire un riche mariage pour assurer sa fortune; il rencontra l'héritière classique et, dès lors, il put prendre pour devise: Quo non ascendam?

M. Lloyd George, qui est puritain et abstinent, apprît à connaître Thomas Hamar Greenwood et se lia avec lui. M. Asquith le fit nommer baronnet. Maintenant, l'amitié du Premier ministre lui vaut un siège dans le cabinet. Mais c'est un siège inconfortable que celui de secrétaire d'Etat pour l'Irlande, un siège qui fait penser à ce mot célèbre: On peut tout faire avec des baïonnettes, sauf s'asseoir dessus.

La permanence de la crise révolutionnaire en Allemagne et les derniers soubresauts qu'elle a occasionnés déterminent une concentration des éléments conservateurs qui se remarque ailleurs encore que dans le parti du Centre. Ainsi, le parti radical ou démocratique vient de voir plusieurs de ses membres et non des moins importants le quitter pour entrer dans le parti conservateur-libéral ou parti populaire, qui est l'ancien parti national-libéral. D'autre part, quelques vedettes du parti monarchiste ont abandonné leurs amis pour se rallier aussi au parti conservateur-libéral.

La conversion de gens d'extrême droite à un programme moins accentué ne contredit pas ce que nous affirmions, d'une concentration des éléments conservateurs. Dans l'état actuel des choses en Allemagne, le parti monarchiste n'est pas conservateur; il est révolutionnaire à sa façon; il poursuit le changement de la constitution dans un sens diamétralement contraire à ce qui existe. Il veut cette transformation même au prix de convulsions intérieures. Le vrai conservateur allemand, en ce moment, c'est celui qui aspire à rendre au pays la tranquillité, en acceptant même un état de choses très éloigné de ses goûts. Tel est le cas de ces hommes politiques qui abandonnent le parti démocratique, qui leur paraît trop lié avec les socialistes, ou le parti monarchiste, parce que trop bellement restaurateur, pour se rallier à un parti de juste-milieu. Dans les rangs catholiques un pareil sentiment d'aversion contre une politique extrême rend les troupes indociles aux chefs, trop engagés à la suite des socialistes.

Le parti catholique bavarois vient de tenir son assemblée générale. Les discours prononcés et les résolutions prises dans ce congrès marquent la volonté de garder une large distance à l'égard des partis de gauche et de tenir haut le drapeau du fédéralisme. A l'égard du Centre catholique allemand, dont le parti catholique bavarois s'est séparé parce qu'il le juge imbu d'esprit centralisateur et de tendances socialistes, il a été décidé, à Munich, qu'il n'y avait pas lieu de chercher un rapprochement tant que le Centre sera soumis aux influences qui le dominent actuellement.

Nouvelles religieuses

Le Pape et les Missions

Le Saint-Père a fait remettre à la Congrégation des Prêtres du Cœur de Jésus un don de 200,000 francs pour leur séminaire de missions.

Le nouvel évêque de Paderborn

Mgr Gaspard Klein, qui a remplacé Mgr Schulte sur le siège de Paderborn, est issu d'une famille paysanne. Il est âgé de 61 ans. Il a exercé le ministère dans les régions industrielles de l'Allemagne et a déployé un talent d'administrateur hors ligne. En 1912, Mgr Schulte l'avait nommé son vicaire général. Mgr Klein a longtemps rempli la charge de directeur diocésain des Sociétés ouvrières.

Nouvelles diverses

M. Nitti a annoncé qu'il ferait aujourd'hui, vendredi, à la Chambre italienne, un exposé de la politique étrangère, à la suite de la conférence de San-Remo.

— Rehad Halis bey, nommé ministre de Turquie à Berne, est parti de Constantinople, hier jeudi, pour rejoindre son poste.

— La Deutsche Allgemeine Zeitung a été

vendue avec l'imprimerie et la maison d'éditions de l'Allemagne du Nord au grand industriel rhénan Stinnes.

— Le Lokalanzeiger de Berlin annonce que, mercredi, la première zone du Slesvig a été occupée par les troupes danoises.

— M. Victor Augagneur, ancien gouverneur de Madagascar, a été désigné comme gouverneur général de l'Afrique équatoriale française.

La Société des nations

L'objection de la neutralité

Les adversaires de l'adhésion de la Suisse à la Société des nations insistent tout particulièrement sur l'argument tiré de notre neutralité. Nous avons le sentiment qu'on a enfilé la notion même de cette neutralité; la neutralité est un moyen de conserver notre indépendance; on en fait un but. Originellement, elle était une notion purement militaire; elle l'est encore d'après le droit international, spécialement d'après les conventions de la Haye; on y a surajouté ce qu'on a appelé la neutralité économique. Mais, même si l'on considère cette notion comme un bloc, quelle est l'atteinte qu'elle subira du fait de notre entrée dans la Société des nations? La situation ne sera pas changée: notre neutralité tant économique que militaire sera maintenue dans tous les cas, sauf dans celui de l'article 16, où seule, la neutralité militaire sera conservée.

Il importe, par contre, de préciser les termes extrêmes de cette hypothèse, dans laquelle la Ligue entreprendrait une guerre d'exécution, parce que les polémiques ont entretenu à ce sujet dans le public des idées erronées. Une telle mesure sera possible seulement contre un Etat qui aura lui-même attaqué un autre pays, sans respecter les délais institués avec tant de raison par le Pacte, ou qui aura fait la guerre en violation de la sentence d'un organe arbitral qu'il aura lui-même librement choisie, ou d'une décision du Conseil prise à l'unanimité de ses membres. Peut-on, dans ces conditions, parler de « guerre de la faim »? Les mesures de blocus, qui étaient d'ailleurs déjà connues dans le droit international antérieur, seront en fait indépendantes de nous. Nous aurons alors le devoir sacré et au surplus difficile, — l'expérience de la dernière guerre l'a démontré —, de subvenir à notre propre entretien. Dépendant économique des autres pays, nous serons dans l'impossibilité matérielle de secourir l'Etat bloqué. Au point de vue du droit, nous nous trouverons d'ailleurs dans cette éventualité en présence d'un Etat qui aura certainement et manifestement violé les principes essentiels du droit international. Notre indifférence ressemblerait à l'indifférence coupable de celui qui ne veut pas discerner le bien du mal.

Principaux arguments en faveur de l'adhésion

Nous nous trouvons en présence, tout d'abord, d'un argument économique impérieux. Que deviendrons-nous demain, si nous nous condamnons à l'isolement? Nous avons besoin pour nos industries de l'importation des matières premières et de l'exportation des produits manufacturés. Notre agriculture elle-même ne peut se passer du commerce international. Quelle serait notre situation au moment de la conclusion des traités de paix, si nous n'acceptons pas l'invitation qui nous est adressée? Nous avons sans doute lieu d'espérer que les pays faisant partie de la Société des nations n'exerceraient pas de représailles à cause de notre refus, mais une bienveillance purement négative est pour nous insuffisante. Nous avons besoin de l'aide positive et efficace de ceux-là mêmes qui sont les fondateurs de la Ligue. Comment leur demanderions-nous cette aide si nous déclinerions leur invitation alors qu'ils ont consenti en notre faveur un privilège unique, celui de conserver notre neutralité? Notre refus serait certainement considéré comme un acte inamical, et nous n'aurions pas même la compensation platonique d'avoir donné satisfaction aux puissances centrales, qui sont hors d'état de nous venir en aide et qui désirent d'ailleurs que nous les précédions dans la Société des nations.

Nous avons peine à concevoir comment les adversaires de l'adhésion envisagent d'un cœur léger les conséquences certaines de notre refus: la gêne de notre agriculture, la détresse de nos industries paralysées, avec tout son cortège de bouleversements politiques et sociaux. La question de notre adhésion à la Société des nations est plus encore une question morale qu'une question purement économique. C'est parce que notre esprit conservateur s'est toujours placé sur une plate-forme idéaliste que nous devons être, nous semble-t-il, des adeptes de l'entrée dans la Ligue. Comme catholiques, nous regrettons sans doute vivement qu'on n'ait pas fait, dans la nouvelle organisation internationale, la place

qui revenait à la première puissance morale du monde, au Saint-Siège, et les membres de la Droite qui ont pris la parole dans les débats des Chambres fédérales n'ont pas manqué de faire à ce sujet les réserves qui s'imposaient. L'idée de la représentation du Souverain Pontife dans les organes de la Société a d'ailleurs déjà fait son chemin; dans notre pays, comme à l'étranger, des hommes distingués qui ne partagent pas nos croyances se sont joints à nous pour reconnaître que la participation du Saint-Siège à la Ligue des nations serait non seulement un honneur dû à celui qui, par sa mission, est en ce monde le Messager de la paix, mais qu'elle serait aussi une garantie de pérennité et d'efficacité pour la jeune institution. Au Congrès de la société internationale pour la Société des nations, qui s'est tenu à Bruxelles, en décembre dernier, et qui comptait dans ses rangs non seulement des théoriciens, mais aussi des hommes d'Etat jouissant dans leur pays d'une grande autorité, la question a été posée; l'étude en a été renvoyée avec bienveillance à une commission, et nous savons qu'elle sera reprise dans un avenir prochain.

Certains adversaires de notre adhésion affirment que l'idée de la Société des nations est une idée maçonnique et que plusieurs fondateurs de la Ligue appartiennent aux loges. Cette affirmation est gratuite. Le premier, et le plus élevé des fonctionnaires de la nouvelle Société, le secrétaire général, est un Anglais catholique pratiquant. Ne peut-on d'ailleurs pas avec plus de raison prétendre que les ennemis irréductibles de la Ligue, les bolchévistes, sont dominés par les sociétés secrètes et par le judaïsme cosmopolite? Les nouvelles qui nous arrivent sur l'origine de la révolution, particulièrement en Hongrie, sont singulièrement instructives à ce sujet.

La question doit être jugée pour elle-même. L'idée de la Société des nations est en soi bonne. Avant la catastrophe qui a bouleversé le monde, on croyait plus au droit naturel. Les catholiques étaient presque les seuls à enseigner dans leurs écoles; la force était considérée comme la seule créatrice du droit. La guerre survint, suscitée, pour une grande part, par ces théories délétères. Les plus cruellement frappés furent les premiers à revenir aux principes qu'ils avaient méconnus ou méprisés. Aujourd'hui, l'idée du droit primant la force est au centre du Pacte de Versailles. Nous saluons avec joie la restauration du droit naturel dans le domaine international, et nous avons le devoir, comme nos frères catholiques des autres pays, d'apporter notre collaboration loyale à ceux qui ont avec nous des principes communs. Il est inutile de rappeler que le représentant du Saint-Siège, en Suisse, a prononcé, à Genève, au congrès de Faldè, à donner à l'enfance dans les pays ruinés par la guerre, un discours sympathique à la Société des nations; il a déclaré que l'entrée de la Suisse serait un fait heureux, dans l'intérêt même et pour le développement de la Ligue. Il faut rappeler également la belle lettre pontificale sur la paix, du 1^{er} août 1917, qui était le premier document important sur la Société des nations, et plus récemment, cette lettre dans laquelle Sa Sainteté Benoît XV écrivait au cardinal Amette: « Je prie Notre-Seigneur Jésus-Christ que la charité chrétienne achève ce que la sagesse humaine a commencé. » Il faut mentionner enfin les déclarations du cardinal Amette, du cardinal Bourne, qui tous deux, reconnaissant dans la Ligue des nations l'idée chrétienne et ajoutant que l'Eglise doit souhaiter le succès d'un tel dessein.

Les adversaires de notre adhésion disent: « Nous voulons bien d'une Société des nations, mais nous ne voulons pas celle de Versailles. » Nous n'avons pas le choix entre la Société qui nous est proposée et une autre qui serait meilleure. Nous nous trouvons en présence d'une alternative: ou celle pour laquelle nous allons voter le 16 mai, que nous nous efforcerons de perfectionner, ou le chaos dans lequel le monde est en train de se détruire.

La responsabilité du parti conservateur est grande. Un vote négatif pourrait compromettre notre union nationale. On ne demanderait pas compte d'un échec aux socialistes qui souhaitent la faillite de la Société et la destruction de la patrie; on s'en prendrait aux catholiques, et notre politique fédéraliste, qui, demain comme hier, ne peut subsister qu'en s'appuyant sur le parti conservateur d'une part et la Suisse romande de l'autre, serait gravement compromise.

Nous devons être optimistes. L'œuvre de la Société des nations est exposée, sans doute, à bien des dangers par les temps orageux que nous traversons; elle peut périr avant de porter ses fruits, mais que, au moins, ce ne soit pas par nous! Soyons les hommes de bonne volonté auxquels, il y a vingt siècles, il a été promis la paix. « Paix sur la terre aux hommes de bonne volonté. »

Ce serait un grand dommage pour le parti conservateur, si la journée du 16 mai tournait dans le sens des négatifs et des défectifs.

La grève en France

Paris, 6 mai. (Havas.) — Sur mandat de M. Jousseaume, juge d'instruction, M. Farago, commissaire aux délégations judiciaires, a arrêté ce matin à son domicile Isidore Ernest Loriot, instituteur, membre de la fédération socialiste de la Seine. M. Loriot qui est inculpé de complot contre la sûreté intérieure de l'Etat a été mis à la disposition du juge d'instruction.

La Compagnie du Midi a révoqué 83 agents de la gare de Perpignan. A Pau, un lithographe de la Compagnie du Midi a été arrêté à la sortie d'une réunion sous l'inculpation de complot contre la sûreté de l'Etat.

A Toulon, la grève des ouvriers de l'arsenal a commencé ce matin. Un certain nombre d'ouvriers se sont encore présentés.

Paris, 6 mai. (Havas.) — Hier soir une locomotive a déraillé près de la gare de Bobigny, un rail de 18 m. ayant été déboulonné.

Paris, 6 mai. (Havas.) — Les ardoisiers d'Angers se sont mis en grève ce matin.

La Havre, 6 mai. (Havas.) — M. Montagne, secrétaire du syndicat des marins, conseiller municipal, a été arrêté par la police et écroué. On estime que, sur 10,000 métallurgistes, 7500 chôment.

Paris, 6 mai. (Havas.) — A la suite des réunions tenues cet après-midi, les ouvriers métallurgistes de la région parisiennaise ont voté la grève générale.

Marseille, 6 mai. (Havas.) — A la suite de la révocation de trois employés prononcée ce matin par la compagnie des docks et entrepôts de Marseille, tous les agents des quais relevant de cette compagnie ont, par solidarité, déclaré la grève, à 11 heures. Les docks sont fermés.

Pour améliorer le change

Paris, 6 mai. (Havas.) — La conférence parlementaire internationale du commerce, dans sa réunion d'aujourd'hui, considérant que la misère a pour cause la rupture d'équilibre dans les échanges extérieurs de la plupart des pays, à cause des changes, provoque la hausse même dans les pays producteurs et crée des gênes sérieuses au commerce, et qu'il est de l'intérêt commun que les pays éprouvés par la guerre soient à même de recouvrer leur capacité productive, a émis un vœu demandant que des ententes internationales interviennent pour améliorer le change et donner un concours financier et économique aussi large que possible aux pays durement atteints par la guerre et que, dans tous les pays, la circulation fiduciaire anormale soit réduite.

L'alcool aux Etats-Unis

La rigueur exagérée de la législation américaine contre la boisson a provoqué une vaste contrebande, dont les faits et gestes commencent à sortir du mystère des laboratoires clandestins où elle fleurit.

Les grands raffineurs se sont aperçus que, depuis la prohibition des boissons alcooliques, il se faisait une consommation extraordinaire de sucre. Leurs affaires déclinaient. Ils ont bienôt soupçonné d'où cela venait. C'est que d'innombrables alambics fonctionnent en secret dans les ménages, où ferment ou se distillent le produit prohibé par les lois. Les rapports des fabricants d'appareils de tout genre propres à la fermentation, à la distillation et à la conservation du vin et des liqueurs sont venus de tous les points du territoire confirmer le soupçon des raffineurs. On évalue à un million le nombre des officines secrètes où l'on fabrique du vin, de la bière et des spiritueux. Dans toute l'étendue de l'Union, on boit avec entrain à la santé de M. Johnson, le chef de la croisade antialcoolique.

La conférence de Spa

Les gouvernements des Etats du Sud de l'Allemagne ont demandé à être représentés par des envoyés spéciaux à la conférence de Spa.

Les événements de Russie

Berne, 6 mai. (Bureau ukrainien.) — Les insurgés ukrainiens ont coupé la voie forcée de Kiev à Fastiv, à 40 km. au sud-ouest de cette dernière ville, menaçant ainsi sérieusement la ligne de retraite des Russes. Près de Bar et de Winnitza, des troupes ukrainiennes de Galicie ont attaqué les bolchéviques qui se retirent vers l'est.

Christiana, 6 mai. — Un radiogramme annonce que le reste de l'armée de Denikine et de l'armée du Kouban s'est rendu; 60,000 hommes auraient été faits prisonniers par l'armée rouge.

Amsterdam, 6 mai. — D'après les journaux, un radiogramme de

EURS
XV et LXVI
re, garantis, crin
e superbes noiers,
dans mes ateliers,
à salon de 5 pièces.
P10013 F 4337

BZIG
tous genres
4 & 7e, — Tél. 558

le pour fiancés
n privée à Berne :
her complète, compre-
elas en crin animal,
re à glace démontable
tion pour linge, tiroirs
1 lavabo avec marbre
nit avec marbre, 1
en bois dur (noyer),
coté 3800 fr.; dernier
an, 2 superbes tableaux
à rallonges, 6 chaises
1 tabouret. Valeur :
1850 fr.
Iezenerweg, 8, Victoria-
P 3913 Y 4048

PATRU

Exportations
Commissions
ôtel de Ville

4
nement à l'honorable
l'importation de vins de
à la maison J. Balcou, à
à Bordeaux. 4122

DOMAINES

en Suisse
(ribg.) en plaine. Exploi-
moulin, scierie, force
matériel y compris :

en France
avec château, superbe
anique. Prix 1,100,000 fr.

o mas. Superbe affaire.
ats. Convientrait pour
de 80 ha, à 80,000 fr.
fr. français, etc. etc.
immobilière et com-
A. Frossard, rue des
g. Tél. 2.60 4160

BIERSIERS

n des Bitters
des connaisseurs
IE NATURELLE

IS

public qu'il a ouvert
Etude du notaire

l'affaires

occupations seront :
ES et de FORTUNES
MOBILIERES
DESSIONS et AUTRES
de tous genres, etc.

EL, Bulle,
notaire ANDREY

euse Moto

RERA

uite la reine des
grand luxe, 4 1/4 et
3 1/2 HP.

ait ce qu'est le moteur
par excellence.

Garage GIANI
16, GENEVE

publiques

2 h. de l'après-midi,
de l'auberge de l'Étoi'o
et Lucien Folly, fou
dit lieu, exposent en
ues, leur maison d'ha-
re et jardin, située au
l'arepos, avec environ
pose de bois.
M. Louis Folly, audit
dus avant l's enchères.
P 4241 F 4345
mille Ems, notaire.

Moscou annonce que 14 bateaux transportant des réfugiés, appartenant à la bourgeoisie, se rendant de la Russie méridionale en Asie-Mineure, ont sombré dans la mer Noire, au cours d'une violente tempête.

Berne, 6 mai. Le Dr Montandon, délégué du Comité international de la Croix-Rouge pour le rapatriement des prisonniers de guerre austro-hongrois en Sibirie, télégraphie de Vladivostok qu'un premier convoi de 1122 prisonniers devait être embarqué le 30 avril, à Vladivostok, sur le Shunkomaru, vapeur japonais qui a déjà rapatrié des troupes tchèques. L'arrivée de ce transport est prévue pour le milieu de juin, à Trieste.

NÉCROLOGIE

M. Bissolati. Hier est mort, à Rome, M. Léonidas Bissolati, un des chefs du parti socialiste réformiste d'Italie. M. Bissolati a été ministre dans les cabinets Boselli et Orlando.

M. Bissolati était franc-maçon et antireligieux. Son dernier acte d'éclat fut un discours scandaleux qu'il prononça, à Crémone, en octobre 1916, étant ministre, et où il prodigua l'outrage au Pape et aux catholiques. Ce discours eut un retentissement énorme et souleva les protestations des catholiques jusqu'en Espagne.

PETITE GAZETTE

L'avis des astronomes

On rapporte que les astronomes n'ont rien établi de nouveau sur l'éclipse de lune de l'autre soir. Le fait le plus saillant a été la coloration rougeâtre et même pendant un certain temps roussâtre de la lune, qui aurait été en principe être absolument invisible pendant l'éclipse. Ce phénomène est dû à la réfraction par notre atmosphère des rayons solaires tangents à la terre.

D'ailleurs, les astronomes considèrent maintenant que les éclipses de lune ne présentent plus vraiment d'intérêt. La lune fera bien de trouver quelque chose de nouveau à nous offrir.

Une célébrité du second Empire

Rigolboche vient de mourir. Ce nom ne dit rien à la génération actuelle, et ceux de l'autre génération étaient bien loin de supposer que la reine du cancan du second Empire existât encore. Il est difficile de la deviner dans la vieille dame à cheveux blancs, qui vivait douillettement, à Bobigny, dans sa propriété, de rentes gagnées sur la Côte-d'Azur, où une dame Badel avait tenu une table d'hôte bien stylée.

Mme Badel, cette personne si discrète, si avenante et si polie, son fin sourire d'accueil un peu emporté, mais charmante quand même, avec ses manières qui imposaient le respect et la confiance, avait été une reine de bal public.

Elle était de Nancy. Elle s'appelait Marguerite, et comme elle était toujours costumée en cantinière des Huguenots, on la surnomma Marguerite la Huguenote.

Marguerite la Huguenote fut menacée un jour, d'être conduite au poste. Elle ne s'éleva pas et elle s'écria : « Laissez donc, c'est bien plus rigolboche ! »

L'expression fit fortune, et on la baptisa à nouveau : elle devint Rigolboche.

La monnaie de papier

Dans la seconde quinzaine de ce mois, les petits billets de 1 franc et de 50 centimes vont paraître en France. Une émission de trente millions de francs sera répartie par l'intermédiaire des banques ; la Chambre de commerce de Paris, autorisée par le gouvernement, réalisera l'émission.

Les billets sont tirés en trois couleurs : le jaune étant le ton dominant des coupures de 1 franc. L'ocre constituait celui des coupures de 50 centimes.

Le Nidoloch

Une société d'alpinistes bernois a fait dernièrement l'exploration d'une grotte du Jura suisse appelée le Nidoloch, située dans les

flancs du Diltschlikopf, dans le massif du Weissenstein.

Le Nidoloch est un couloir souterrain dont on se représentera l'étendue quand on saura que les exploitateurs ont mis vingt-cinq heures pour le parcourir aller et retour !

C'est un véritable boyau souterrain qui, par places, est juste assez large pour un homme de corpulence moyenne. Les touristes s'étaient munis d'échelles, de cordes, de victuailles abondantes et de copieux moyens d'éclairage, car, si le luminaire était venu à manquer, la caravane se fût trouvée en grand péril. Le chemin étant impossible à reconnaître dans le dédale des embranchements, il n'eût pas fallu non plus qu'un touriste eût un accident ou se trouvât malade pendant le voyage souterrain, car on ne pourrait songer à ramener au jour un homme à qui eût arrivé.

Les excursionnistes ont rencontré des réservoirs d'eau souterrains qui doivent enfler considérablement en temps de pluie : ils ont traversé par places des courants d'air violents ; ailleurs, ils ont dougé des abîmes insondables.

Confédération

LA VOTATION DU 16 MAI

Sur une invitation de la section de Coire, de la nouvelle Société helvétique, M. le professeur Dr Bodel, de Zurich, a fait devant un auditoire d'environ 350 personnes, une conférence très applaudie sur la Société des nations. Le point de vue opposé a été soutenu par M. le Dr Hector von Sprecher, de Coire. Aucune résolution n'a été prise.

Afin d'examiner la question de l'entrée de la Suisse dans la Ligue des nations, l'Association cantonale des paysans selenors a tenu hier, jeudi après midi, une assemblée à Guggingen à laquelle prirent part 150 paysans de toutes les parties du canton. Après un discours du conseiller national Tobler, l'assemblée a adopté à une grande majorité une résolution en faveur de l'entrée de la Suisse dans la Ligue des nations.

La session fédérale de juin

On écrit de Berne à la Revue : La session de juin s'annonce particulièrement chargée. A l'ordre du jour figurent en effet l'assurance-vieillesse, la révision du régime de l'alcool, le droit de timbre sur les coupures, le relèvement des droits d'entrée, autant de projets qui intéressent directement la caisse fédérale et qui permettront probablement au Conseil fédéral de préciser son programme financier. Cette question est passée, en effet, au premier plan des préoccupations faites par M. le conseiller fédéral Musy tant au Conseil national qu'au groupe catholique.

La pension des commandants

Le Conseil fédéral présentera aux Chambres, dans la session de juin, un nouveau projet d'arrêté attribuant aux commandants supérieurs de l'armée une pension de retraite. Le Conseil fédéral espère que l'opposition qui s'est manifestée dans la session de février-mars, à cet égard, désarmera cette fois devant les raisons d'équité qu'il invoquera.

Les examens pédagogiques des recrues

Un correspondant de la Nouvelle Gazette de Zurich demande le rétablissement des examens pédagogiques des recrues, qui ont été supprimés en raison de la guerre.

Nos sanatoriums pour phthisiques

A Lausanne, a eu lieu l'assemblée générale du Sanatorium populaire de Leysin. Avant la guerre, le sanatorium n'avait pas de déficit. Le déficit de 1918 a dépassé 40,000 fr. ; celui de 1919 a été de 23,600 fr. On a enregistré la présence journalière de 125 personnes. Le 64 % des malades peu atteints sont partis guéris ou considérablement améliorés.

On demande la création de colonies agricoles pour les malades qui redescendent de Leysin.

Les élections de Bellinzona

On nous écrit de Lugano : Le résultat des élections communales de dimanche à Bellinzona confirme l'appréciation que je vous en ai envoyée.

L'hégémonie jusqu'ici exercée par le parti libéral-écologiste est ébranlée ; la majorité absolue, qu'il garde encore avec peine dans le Conseil municipal, lui a échappé dans le Conseil communal.

On prévoit que le Conseil communal sera composé de 23 libéraux, 12 socialistes, 10 conservateurs et 5 membres d'un groupe libéral dissident.

Les socialistes s'attendaient à un meilleur résultat. S'ils ont été déçus, la faute en est aux adhérents bolchévistes de la direction cantonale.

Le centenaire de Dante au Tessin

On nous écrit de Lugano : La direction du Séminaire de Saint-Charles, de Lugano, s'adresse à toutes les autorités (spécialement à celles auxquelles est confiée l'éducation publique), à tous les instituts et à toutes les associations ayant un but éducatif, de même qu'à tous les citoyens sans distinction, pour l'organisation d'une commémoration de Dante au Tessin, à l'occasion du sixième centenaire du décès du grand poète.

Il vaudrait la peine de rappeler que l'auteur du mausolée de Dante, à Ravenna, est un Tessinois, un Solari, de Carona.

La belle initiative de la direction du Séminaire est un peu fêlée des décisions prises jadis par le Comité tessinois de l'Union populaire.

NOUVELLES FINANCIÈRES

Un emprunt bernois

De Bâle apprend que le Conseil d'Etat bernois aurait décidé de proposer au Grand Conseil de faire un emprunt de vingt millions de francs. La moitié serait employée à augmenter le capital de la Banque cantonale et l'autre moitié à l'électrification des voies secondaires.

TRIBUNAUX

Une empoisonnée

Une femme Büchmann, veuve remariée, de Hinwil (Zürich), inculpée d'avoir empoisonné son second mari, vient d'avoir encore déjà empoisonné le premier. Le second mari avait été complice du premier crime.

Echos de partout

DU TRAVAIL ET DU SALAIRE

De Louis Forest dans le Matin de Paris : Dans le manifeste de la Confédération générale du travail, pour proclamer la grève, il est dit :

« Les augmentations de salaire sont insuffisantes à résoudre les problèmes de la vie chère. »

Alors pourquoi ceux qui s'appuient aujourd'hui sur cet argument ont-ils dénoncé depuis des années comme les ennemis des ouvriers ceux qui n'ont cessé d'exposer cette vérité de bon sens ? Une ouvrière en gilets dont le salaire augmenté fait monter d'autant le prix du gilet acheté par l'époux, qui, lui, augmente d'autant le prix du riz acheté par l'ouvrière. Donc le problème de la vie chère ne consiste pas à augmenter les sommes distribuées, mais bien à faire que chacun puisse acheter le tout à bon marché avec celle qu'on lui distribue. S'il n'y a plus qu'une paire de bas dans un pays, parce qu'on n'a pas voulu travailler pour en fabriquer d'autres, tous les salaires du monde n'empêcheraient pas le prix de ces bas de monter à un million et de n'habiller que deux jambes favorisées.

MOT DE LA FIN

Chez le tailleur : — Cent francs le pantalon !... Alors, laissez-moi choisir le drap... — Dépêchez-vous... Le prix est capable de monter de dix francs d'ici à cinq minutes.

LA VIE ÉCONOMIQUE

Il ne faut pas compter sur le charbon allemand

On lit dans la Revue :

Les neutres ne doivent plus compter sur des livraisons de charbon allemand. En effet, les Alliés viennent de s'opposer à l'exécution de l'accord germano-hollandais relatif à la livraison de charbon allemand à la Hollande.

Dorénavant, l'Allemagne ne pourra plus livrer de charbon aux neutres avant d'avoir exécuté ses obligations de fournir à la France et aux Alliés les quantités de charbon stipulées par le traité de Versailles.

FAITS DIVERS

ÉTRANGER

Un champion cycliste se tue

André Mølderou, le coureur cycliste qui fut, en 1914, champion de vitesse de France a été tué dans un accident de side-car, près de Toulouse où il se rendait avec un ami. A l'entrée du village de Griscoules, le side-car dérapa, fit une embardée terrible et fut jeté contre un arbre. Mølderou succomba après quelques heures.

Les suites d'une explosion

Le Petit Parisien signale l'explosion d'un dépôt de munitions provoqué dans une rivière près de Reims, par deux soldats péchant à l'aide de grenades. Les engins, en éclatant, dégagèrent des gaz qui asphyxièrent un ouvrier espagnol ; la victime a succombé à l'hôpital de Reims. Le village des Venteux a reçu la vague de gaz. Une dame et une fille sont dans un état très grave.

Deux aviateurs carbonisés

Un avion sirvolet Olargues, midi de la France, lorsqu'il tomba et vint s'écraser, à Saint-Etienne-d'Albagnan, sur la voie ferrée.

Les deux aviateurs qui le montaient ont été retirés complètement carbonisés des débris du avion.

Naufrage d'un bateau de pêche

Le terre-neuvier Geneviève, de Saint-Malo, a sombré près d'Ouessant. L'équipage était composé de vingt et un hommes. Dix-sept ont pu être sauvés.

Deux millions de détournements

Un employé du service des titres de la banque américaine Morgan, à Paris, détournait, en janvier dernier, quatre Bons de la Défense nationale de 500,000 francs. Cet employé ayant été renvoyé pour manque d'assiduité au travail, on ne tarda pas à s'apercevoir du vol.

L'enquête ouverte a établi qu'il s'était rendu, avec ses deux millions, dans l'Allemagne occupée, l'Alsace, la Lorraine, pour y faire de gros achats de coiffes, d'outillages divers. Puis, tranquillement revenu à Paris, il y avait montés des magasins de vente où on a retrouvé les deux millions transformés en marchandises.

Arrestation d'un escroc

On annonce l'arrestation à Anglet, près Bayonne, d'un jeune homme et de sa sœur, qui, depuis un an, menaient la joyeuse vie.

Il s'agit d'une escroquerie de plus de 500,000 francs commise, en décembre dernier, par Paul Valette — le jeune homme arrêté — alors employé à la Compagnie électro-mécanique, au préjudice de son directeur. Par des manœuvres que l'enquête ne tardera pas à établir, il avait réussi à lui faire signer un chèque de 586,000 francs.

En possession de ce chèque, Valette se livra à diverses opérations de Bourse, acheta des automobiles, se rendit à Alger et vint enfin se fixer à Bayonne avec sa sœur, Pauline-Julie. Au moment de son arrestation, Valette avait encore sur lui plus de 30,000 francs, restant sur le chèque volé.

SUISSE

Accident de gymnastique

À Uster, à l'occasion d'un exercice de gymnastique, le jeune Weber, 17 ans, serrurier, de Hiestikon, est tombé si malheureusement qu'il est mort des suites d'une commotion cérébrale.

FRIBOURG

Grand Conseil

Session ordinaire de mai

Suite de la séance de mercredi 5 mai

La gestion de l'Etat

DIRECTION MILITAIRE, DES FORÊTS, VIGNES ET DOMAINES

Section I. — Personnel : 41,046 fr. 50 (42,000 fr.). Adopté.

Section II. — Arsenal : 416,733 fr. 87 (420,000 fr.). M. le Rapporteur et M. Vonderweid, directeur militaire, expliquent la diminution du poste de l'équipement des troupes et l'augmentation de celui des ateliers de l'arsenal. Ce dernier sera d'ailleurs réduit désormais, à la suite du licenciement d'une partie du personnel.

M. Crusa, s'étonne qu'une administration d'Etat, qui a engagé durant la guerre des ouvriers provisoires, licenciés des employés ayant 15, 18 et 21 ans de service, parmi lesquels des professionnels qualifiés. N'était-il pas plus équitable de mettre au bénéfice d'une modeste retraite les plus anciens ouvriers de l'arsenal et de conserver ceux que l'on congédie ?

L'orateur met en garde l'administration militaire contre les fâcheuses conséquences que peut avoir la mesure prise à l'égard des bons serveurs, qui ont fait tout leur devoir durant la guerre et lors de la grève de 1918. Il rappelle les assurances données par M. Musy en ce qui concerne le droit à la caisse de retraite pour les employés et ouvriers permanents attachés au service de l'Etat. Il ne doute pas que des ouvriers ayant travaillé de 15 ans à 20 ans à l'arsenal ne doivent être considérés comme faisant partie du personnel permanent de l'Etat.

M. Zimmermann appuie M. Crusa, en se basant sur son expérience des conditions du travail. Des ouvriers occupés à la sellerie militaire, par exemple, ne seront que difficilement embauchés par des selliers civils ; le travail est tout différent.

M. Vonderweid, directeur militaire, explique la manière d'agir de l'administration de l'arsenal, que les instructions de l'autorité fédérale, la limitation des crédits de la Confédération et la réduction des commandes d'équipements ont mise dans la nécessité de diminuer le personnel. M. le Directeur militaire déclare qu'il a été apporté beaucoup de ménagements dans l'application de cette mesure. L'administration a fait des démarches pour procurer de l'occupation aux ouvriers licenciés. L'un de ceux-ci recevra une petite retraite ; un autre a été nommé huissier. Les occasions de travail ne manquent d'ailleurs pas ; on demande des bras à la campagne.

Le compte de la Direction militaire étant liquidé et le compte rendu de 1918 étant mis en discussion, M. Zimmermann revient sur la dernière remarque de M. le conseiller d'Etat Vonderweid, pour affirmer que les campagnes ne montrent en général pas beaucoup d'empressement à embaucher des sans-travail de la ville, peu habitués au labeur des champs.

M. Glasson s'exprime cavalièrement sur le cas de l'arsenal.

M. Crusa fait observer que des ouvriers qui ont de 15 à 25 ans de loyaux services dans une administration publique ne doivent pas être traités comme des manouvriers engagés à la journée. Il maintient que ces bons serveurs auraient dû être gardés jusqu'à ce que fût tranchée la question de la caisse de retraite, qui fera de la place parmi le personnel.

M. Zimmermann déplore l'incompréhension qui règne au sujet des conditions d'existence que l'on fait à des ouvriers professionnels condamnés, à 40 et 50 ans, à accepter l'impotente quelle besogne, quand encore ils en trouvent.

M. Rosset plaide la cause des communes pour lesquelles les forestiers se trouvent trop rigoureux dans l'attribution des coupes de bois. M. Remy défend la cause des chasseurs, au nom

de la place parmi le personnel. M. le conseiller d'Etat P. commission, qui a soulévé les pations accessoires du corps Direction de l'Instruction publique institueurs les autorisations représentant du gouvernement sur le rôle des écoles régionales ayant empressément l'idée de conseiller d'alléger le programme et d'introduire une d'études M. Paul Joye insiste plus de place à la culture générale et techniques. M. Pylth difficile d'éviter une censure des candidats institueurs étant fisamment préparés pour ent

Une observation de la commission concernant l'École est à M. Pylth l'occasion de de cet Institut, trop peu connus d'elles aisées de notre pays d'avantage. M. Léon Genoud, vages que causent la tuberculose des foyers d'hygiène, rappelés infirmières de paroisses. De l'enseignement de l'hygiène seignant.

Atti sujet de la commission et de la question des apprentis M. Pylth l'occasion de la commission de Soto a été comment au vu de la statistique d'apprentissage, le tableau public.

Le projet d'un nouvel institut Saint-Michel est à l'étude et sera soumis l'idée de cantonales les documents qu'les particuliers voudraient b

M. le conseiller d'Etat P. commission, qui a soulévé les pations accessoires du corps Direction de l'Instruction publique institueurs les autorisations représentant du gouvernement sur le rôle des écoles régionales ayant empressément l'idée de conseiller d'alléger le programme et d'introduire une d'études M. Paul Joye insiste plus de place à la culture générale et techniques. M. Pylth difficile d'éviter une censure des candidats institueurs étant fisamment préparés pour ent

Une observation de la commission concernant l'École est à M. Pylth l'occasion de de cet Institut, trop peu connus d'elles aisées de notre pays d'avantage. M. Léon Genoud, vages que causent la tuberculose des foyers d'hygiène, rappelés infirmières de paroisses. De l'enseignement de l'hygiène seignant.

Atti sujet de la commission et de la question des apprentis M. Pylth l'occasion de la commission de Soto a été comment au vu de la statistique d'apprentissage, le tableau public.

Le projet d'un nouvel institut Saint-Michel est à l'étude et sera soumis l'idée de cantonales les documents qu'les particuliers voudraient b

M. le conseiller d'Etat P. commission, qui a soulévé les pations accessoires du corps Direction de l'Instruction publique institueurs les autorisations représentant du gouvernement sur le rôle des écoles régionales ayant empressément l'idée de conseiller d'alléger le programme et d'introduire une d'études M. Paul Joye insiste plus de place à la culture générale et techniques. M. Pylth difficile d'éviter une censure des candidats institueurs étant fisamment préparés pour ent

Une observation de la commission concernant l'École est à M. Pylth l'occasion de de cet Institut, trop peu connus d'elles aisées de notre pays d'avantage. M. Léon Genoud, vages que causent la tuberculose des foyers d'hygiène, rappelés infirmières de paroisses. De l'enseignement de l'hygiène seignant.

Atti sujet de la commission et de la question des apprentis M. Pylth l'occasion de la commission de Soto a été comment au vu de la statistique d'apprentissage, le tableau public.

Le projet d'un nouvel institut Saint-Michel est à l'étude et sera soumis l'idée de cantonales les documents qu'les particuliers voudraient b

M. le conseiller d'Etat P. commission, qui a soulévé les pations accessoires du corps Direction de l'Instruction publique institueurs les autorisations représentant du gouvernement sur le rôle des écoles régionales ayant empressément l'idée de conseiller d'alléger le programme et d'introduire une d'études M. Paul Joye insiste plus de place à la culture générale et techniques. M. Pylth difficile d'éviter une censure des candidats institueurs étant fisamment préparés pour ent

Feuilleton de la LIBERTÉ

Laurence Albani par PAUL BOURGET

Mais ! de sentir la cordialité d'un milieu très simple, mais si peu grossier, n'empêche pas d'un sentir aussi les vulgarités, lorsqu'on s'est trop complu dans un autre, moins amical, plus dur, mais plus raffiné. Laurence n'était pas revenue depuis une semaine que d'innombrables petits détails de la vie quotidienne commencent à froisser la quasi-démocratie qu'elle était devenue. La santé était trop brusque entre des somptuosités de Vernham l'hôte et la démodation de vos logis de jardinier, si près d'être soldés. Le carreau des chambres, devenu de son rouge et rayé par des gros soutiens ferrés, le papier des murs décoloré par places, et où se voyaient des traces d'aillements, le mobilier déformé par l'usage, avec ses étoffes rapées et ses bois rôtis, les mauvaises chromolithographies pendues de guingués dans leurs cadres décorés, la toile crasse de la salle à manger où les plats, posés trop chauds, avaient comme imprimé des ronds en creux, les assiettes toutes ébréchées, la façon bruyante et négligée dont le cultivateur et les siens mangent et buvaient, — autant de misères que la jeune fille se serait reproché de même remarquer, et elle en frémissait, à son insu. Ce contraste d'atmosphères lui rendait trop présente lady Agnès et sa délicate façon de vivre, et comment ne pas méditer au doublement

regret de la grande amie disparue au souvenir vers cette existence combée, où tant de ses secrets instincts s'étaient satisfaits ? Elle était trop fière pour accepter, une fois rentrée chez ses parents, de vivre à leur charge. Tirée naturellement, dès le lendemain, elle avait essayé de se remettre au dur labeur de la campagne. L'effort physique et moral lui avait été cruellement pénible. Presque tout de suite, à la vue d'une antiquaire de la ville d'Hyères, elle avait vu des boîtes pareilles à celles que lady Agnès lui avait apprises à décorer d'après les procédés de Seriban. Elle avait eu l'idée d'offrir au marchand un de ses ouvrages à elle. Le soufflé lui manquait presque, à franchir le seuil de la boutique et à faire cette proposition. On lui avait payé ce libéto assez cher pour qu'elle conçût le projet de substituer ce travail de vernissage à l'autre travail ; celui de la terre. Elle avait bien hésité. Elle se rendait trop compte que cette différence de besognes accentuerait encore sa séparation d'avec son milieu natal. Elle en avait parlé à son père, celui-ci à sa femme. Et de nouveau, Laurence avait souffert à constater l'avidité de la jardinière, laquelle n'avait vu que la perspective d'un gagne-pain plus fructueux. Mais comment la rude tacheronne aurait-elle compris les émotions à la fois si indéterminées et si fortes que sa fille subissait depuis son retour ? Ce double et contradictoire sentiment de la valeur et des insuffisances de son milieu, cette satisfaction de s'y être adaptée et cette involontaire nostalgie d'une autre société, tout ce petit drame intérieur s'était comme ramassé, avait comme pris forme dans cette double relation avec deux jeunes gens du pays, ce Pascal

Couture et ce Pierre Libertat, dont Manius s'inquiétait trop justement. Jolie comme elle était, rendue plus séduisante encore par les traces d'élegance qu'elle gardait de sa vie avec lady Agnès, le retour de Laurence au pays ne pouvait guère passer inaperçu. Un de ses camarades d'enfance, qui possédait un bien pas très éloigné de celui des Albani, l'avait aussitôt courisée. C'était ce Pascal Couture dont avait parlé de frère, — Pascal de Goy, comme on l'appelait. C'est le mot provençal pour dire boiteux. Pascal était cassé la jambe, tout enfant, en tombant d'une charrette, chargée de paniers de légumes. Il avait voulu en mettre un trop grand nombre. Il s'était assis au sommet du tas, et il avait roulé dans un cahot. Un prestige lui en était resté aux yeux de Laurence, toute petite fille, à cause du courage déployé par lui dans sa douleur :

« Ce petit homme-là, ce sera un homme », avait dit le docteur Mauriel, qui lui remettait sa jambe luisée, « pas une larme, pas un cri ». Et le vieux médecin était quodidement cet exemple à ses jeunes clients trop douillets. Avec un compagnonnage de plusieurs années, cette première admiration s'était muée en une sympathie très voisine d'être tendre, et l'évidence de l'amour de Pascal avait trouvé Laurence bien frémissante. Mais l'épouser, c'était s'empresser pour toujours dans un sort pareil à celui de ses parents. Elle n'espérait pas changer son milieu. Elle le subissait, pourtant, plus qu'elle ne l'acceptait, et la preuve : quand le jeune homme lui avait demandé d'être sa femme, elle n'avait pas pu se décider à répondre oui. Elle n'avait pas davantage répondu non, touchée par la fidélité d'un sentiment qu'elle

avait deviné dès avant son départ de l'Almanarre, emise de peur pour l'infirmité qu'il supposait si vaillamment, attirée aussi par certaines côtés d'artiste primitif qui étaient en lui. Les plâtres-bandes fleuries qui bordaient sa musculature montraient un instinct singulier de l'harmonie des tons. La petite voiture qu'il conduisait lui-même était toujours attelée d'un cheval élegant, pommelé, joli de galbe et de robe. De sa bouche, aux belles dents blanches, Pascal chantait aussi des chansons en patois provençal avec une grâce qui faisait oublier la louture touffue de son beau visage à type africain, et la disgrâce de son corps trapu, mais trop petit, comme tassé sur ses jambes inégales. Plusieurs fois, lady Agnès l'avait, sur la recommandation de sa protégée, fait venir à Mirco Lodge, quand Millicent Vernham était prisonnière de la chambre, pour distraire la malade par ses originales romances, et elle l'acceptait de son joli sourire en lui disant des deux vers de Mistral :

Noro, an ! dat ! tu gûe tant ben cantes, Tu que, quand vu, l'aisido espantes... Ce souvenir, qui associait Pascal Couture à une si chère image, attirait Laurence vers lui et l'éloignait tout ensemble. A quelques instants de distance, et sans que l'amoureux pût en comprendre la cause, elle se montrait pour lui toute gentillesse et, soudain, toute réserve, toute froideur. Elle n'était certes, pas coquette, mais à l'incertitude sentimentale, trop naturelle aux êtres jeunes qui ont l'indéfiance de leur avenir devant eux, se joignant, pour la rendre plus

hésitante, cette autre incertitude : la difficulté de ses aspirations. Et puis, Pascal n'était pas seul à s'occuper d'elle. Le jardinier de l'Almanarre avait un rival, ce Pierre Libertat, dont le brave Antoine Albani espérait un peu, et si malheureusement, qu'il pourrait tout de même épouser sa fille. Cet autre amoureux de Laurence appartenait, lui, à un tout autre monde que le tacheron Couture.

« Allons ! Nore, toi qui chantes si bien, — Toi qui, quand tu le veix, émerveilles l'ouïre... »

Dernière Heure

La grève en France

(Havas.) — La grève des chemins de fer n'a pas subi de modification spéciale. Dans les ports, on signale une amélioration générale. Malgré les avertissements de la C. G. T. de l'Union des syndicats, les métallurgistes en grève ont décidé de ne pas se contenter d'une grève de protestation de 24 heures. La grève générale à outrance doit être mise en application ce matin. La décision définitive sera connue dans la journée.

Un fait nouveau s'est produit jeudi. L'ordre de grève lancé mardi par les dirigeants du syndicat des mineurs du bassin d'Anzin a reçu un commencement d'exécution. Le conseil d'administration du Pas-de-Calais s'est prononcé pour la grève, à partir de lundi.

Quant aux mineurs du Nord, ils continuent à garder l'expectative et travaillent toujours. Selon l'*Echo de Paris*, les mineurs du Nord sont en train de tenter des attermolements, car ils ne sont pas favorables à une grève.

Le président du Conseil est tout à fait décidé à ne pas causer avec les représentants des syndicats avant une reprise du travail.

La conférence de Spa

(Havas.) — On assure que les délégués allemands à la conférence de Spa seront le chancelier Müller, ministre des affaires étrangères, M. von Sinsow, directeur du même département, enfin, une personnalité financière qui sera, soit M. Warburg, de Hambourg, soit M. Meißner, de la Dresdner Bank.

(Wolff.) — Selon le *Berliner Lokal Anzeiger*, la délégation allemande à Spa comprendra aussi un certain nombre d'experts financiers, notamment M. Dernburg.

Socialistes français et allemands

(Wolff.) — M. Albert Thomas est arrivé à Berlin. Il discutera les questions ouvrières avec les socialistes allemands et les chefs syndicalistes.

(Wolff.) — L'assemblée nationale prussienne a rejeté une motion du socialiste indépendant Adolphe Hoffmann tendant à la dissolution des gardes civiques, ainsi qu'à la livraison des armes, sous le contrôle des syndicats et associations du personnel.

Les territoires plébiscitaires

(Wolff.) — La commission interalliée a introduit le passeport obligatoire pour l'entrée dans les territoires plébiscitaires de la Prusse occidentale.

(Wolff.) — Le correspondant parisien du *Berliner Tageblatt* télégraphie à son journal que le conseil des ambassadeurs a décidé d'ajourner jusqu'à l'arrivée du ministre de France à Copenhague les négociations sur la question du Slesvig.

Le représentant de la France à Copenhague est attendu à Paris samedi ou dimanche prochain.

Odessa repris aux bolchévistes

(Havas.) — Les membres des coopératives ukrainiennes de passage à Lemberg annoncent qu'Odessa est aux mains des Ukrainiens depuis une semaine.

La prise de la ville n'a été facilitée par l'artillerie roumaine qui a tiré au delà du Danube.

La nomination épiscopale

La nouvelle de la nomination de Mgr Besson a été accueillie avec joie dans tout le diocèse. Les visites et les télégrammes affluent au Séminaire.

A Chappelle-sur-Moudon, dont le nouvel évêque est originaire, les mortiers ont aussitôt tonné, quoique la population soit entièrement protestante.

Hier jeudi, à 5 h., le Conseil d'Etat s'est rendu en grande cérémonie au Séminaire, où des paroles respectueuses et cordiales ont été échangées.

Aucune décision n'a encore été prise par Mgr Besson au sujet du lieu, Rome ou Fribourg, où s'accomplirait la cérémonie du sacre.

Sur la tombe de Mgr Colliard

Une dalle mortuaire vient d'être placée sur la tombe de Mgr Colliard, dans l'église de Saint-Nicolas. Elle fait pendant à celle qui recouvre les restes de Mgr Bovet. Elle est en marbre blanc, encadré d'une bordure noire. Voici l'épithaphe :

ERIC IN DOMINO
QUIESCUNT EXUVIAE
PLACIDI COLLIARD
EP. LAYMAN. ET GENEV.
EN ATTALENS
JVRIS ECCL. DOCTORIS
TEMPORA BELLO TVRBATA
DIVTYRVNVSQVE MORBVM
IN DOMNO FORTIS
SVEHEAVIT
OBIT DIE X FEBR. MCXX
SAETATIS AN. XLIV
EPISCOPATVS V
RESPVBLICA FRIBVRO. P.

Votation du 16 mai

Assemblée populaire
VENDREDI 7 MAI, à 8 h. 1/2
à la salle de la Grenette

Conférence sur :
La Société des nations
par M. MUSY, conseiller fédéral

Les sociétés sont particulièrement invitées à se faire représenter à cette assemblée. La société de chant a bien voulu prêter son concours à cette manifestation.

Des assemblées auront lieu dans les districts, dimanche 9 mai, aux lieux et heures suivants :
Au Moutet, à 3 h. après midi, orateurs : M. le conseiller d'Etat Weck et M. le lieutenant-colonel de Diesbach.
A Saint-Sylvestre, 3 h. après midi : M. Grossrieder, secrétaire de préfecture à Fribourg.
A Morat, à 3 h. après midi, grande salle de la Croix-Blanche : M. Pevrier, conseiller national, et M. Graf, conseiller national.
A Châbles, à 3 h. après midi : M. Buchs, conseiller d'Etat.

Une assemblée des délégués du district de la Singine aura lieu, à Tavey, dimanche après midi.

D'autres assemblées auront lieu au cours de la semaine prochaine, particulièrement jeudi, jour de l'Ascension. Elles seront annoncées ultérieurement.

Changés à vue de la Bourse de Genève

	Demande	Offre
Paris	34 37	35 37
Londres (livre st.)	11 70	11 10
Allemagne (marc)	10 50	11 50
Italie (lire)	85 96	87 95
Autriche (couronne)	8 43	8 83
Prague (couronne)	9	9 40
New-York (dollar)	5 55	5 75
Bruxelles	38 80	37 80
Madrid (peseta)	95 85	96 25
Amsterdam (florin)	106 10	107 10
Pétrograd (rouble)	6 50	6 50

Calendrier

Samedi 8 mai
Apparition de Saint Michel, archevêque

Séance de vendredi 7 mai

Hommage à Mgr BESSON

La séance est ouverte à 8 h. 1/2, en présence de soixante-quinze députés.

M. Grand, président, donne la parole à M. Savoy, président du gouvernement, pour une déclaration.

« J'ai l'honneur, dit M. Savoy, au nom du gouvernement, de faire part au Grand Conseil de la nomination de Mgr Besson, Supérieur du Séminaire diocésain, à la haute charge d'Evêque de Lausanne et Genève.

« Les populations de notre canton se sont réjoui en apprenant le choix du Saint-Siège car nous avons la certitude que les intérêts du diocèse seront confiés à des mains habiles, à un prêtre de haute culture et dont les qualités ont été hautement appréciées dans les cantons confédérés. » (Applaudissements sur tous les bancs.)

« Nous remercions le Conseil d'Etat, dit M. Grand, pour l'agréable message qu'il nous transmet officiellement de l'élection du nouvel Evêque de Lausanne et Genève.

« Nous sommes aussi persuadés que l'heureux choix de Sa Sainteté le Pape sera salué dans tout le peuple avec joie et reconnaissance.

« Le Bureau du Grand Conseil se rendra, selon l'usage, auprès de l'Élu pour lui apporter ses félicitations et les hommages du peuple fribourgeois et de ses autorités. »

Le Grand Conseil aborde ensuite le compte rendu de la Direction de l'Intérieur et de l'Agriculture. Rapporteur : M. Lœchli.

La commission d'économie publique présente une série d'observations sur l'utilisation des tracter agricoles et sur le trafic des propriétés rurales. M. Savoy, directeur de l'Intérieur, répond au nom du gouvernement. Des mesures radicales sont demandées pour réprimer les abus du courtage agricole.

Un échange de vues a lieu au sujet de la culture des céréales et des légumes.

M. le Directeur de l'Intérieur donne des renseignements circonstanciés sur l'exploitation des turbines de Dirlet, qui, après avoir donné un rendement de 5000 fr. en 1918, laissent un déficit de 14,000 fr. pour 1919. Le contrat avec la maison Blaser a été dénoncé et les turbines mises en location.

Après approbation du compte rendu de la Direction de l'Intérieur, le compte rendu de la Chancellerie d'Etat est adopté.

M. le colonel Guillet, député de la Gruyère, est assesseur.

Le Grand Conseil entame la discussion du projet de décret concernant la révision partielle de la Constitution. M. Robert Weck rapporte d'abord sur la votation du 18 avril dernier, votation qui est sanctionnée à l'unanimité par le Grand Conseil. Le Rapporteur présente ensuite le projet de décret et indique la marche à suivre pour que la nouvelle révision puisse être appliquée aux élections générales de 1921.

M. Penier, Directeur de la Justice, fonctionnant comme commissaire du gouvernement, donne des assurances à ce sujet.

Le R. P. Canisius van Benthem, O. P., de Nimègue (Hollande), a passé à la faculté des lettres de l'Université son examen de doctorat. Sa thèse : Le domaine et le fondement de l'induction a obtenu la note magna cum laude; l'examen oral la note summa cum laude.

Les excursions en France

Nous avons sous les yeux un programme pour excursion en France, organisé par la Maison Aéron-Grauer et C^{ie}, à Genève, qui a pour représentant, à Fribourg, la maison d'agence de voyages Guyer-Laag, à qui les intéressés peuvent demander les intéressants renseignements que nous avons lus.

Fédération cantonale fribourgeoise des sapeurs-pompiers

L'assemblée annuelle des délégués a eu lieu, dimanche, 2 mai, à 10 heures du matin, à l'hôtel de la Tête-Noire, à Fribourg.

M. le conseiller d'Etat B. Weck, directeur de la Police cantonale, M. Maxroux, préfet de la Sarine, et M. L. Jungo, inspecteur cantonal du feu et des constructions, l'honorèrent de leur présence. L'assemblée a été présidée par M. le colonel Müllegg, de Morat; la réunion comptait 42 participants représentant tous les districts du canton.

Le président a présenté un rapport détaillé et très complet de l'activité de la Fédération, reconnaissant l'appui bienveillant rencontré auprès des autorités cantonales et communales, sans oublier le concours dévoué de M. L. Jungo, inspecteur cantonal du feu. M. Müllegg a fall aussi constater que, sur 262 communes, 237 sont affiliées à la Fédération, soit le 84 %; il espère que ce pourcentage atteindra le maximum dans un avenir très prochain.

Desquels il demande des nouvelles de la caisse de repeuplement du glacier. Il décroche ensuite une adresse à l'adresse de quelques bénéficiaires d'un régime de faveur pour la chasse au renard.

M. Chalon, directeur des Finances, ne croit pas que l'Etat puisse tenir l'assurance faite par M. Musy en ce qui concerne la Caisse de retraite. A son point de vue, cette institution doit être limitée aux fonctionnaires de l'Etat, à l'exclusion des ouvriers. Le Directeur des Finances déclare que l'entrée en vigueur de la Caisse de retraite, annoncée pour le 1^{er} juillet prochain, devra être ajournée; ses charges de dépenses sont beaucoup plus considérables qu'on ne le prévoyait.

M. Léon Genoud, rompt une lance en faveur de l'apprentissage, trop méconnu encore chez nous. M. Blanchard l'appuie et appelle de ses vœux l'extension de la future Caisse de retraite au profit des ouvriers de campagne.

M. Vonderweid, directeur militaire, réclame l'assurance que l'administration mettra toute la bienveillance possible dans la manière de procéder à l'égard du personnel de l'arsenal. Il annonce à M. Rosset un projet de loi réglant la question des coupes de bois. A M. Raemy, M. le Directeur militaire donne des explications sur la caisse de repeuplement, qui n'existe plus, et sur le remplacement de quelques gardes-chasse, qui attendent la caisse de pension, pour prendre leur retraite.

Le débat est clos et le compte rendu approuvé.

DIRECTION DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES ARCHIVES

M. Torche rapporte.

Section I. — Personnel : 13,843 fr. 40 (14,130 fr.). Adopté.

Section II. — Instruction primaire : 348,320 fr. 30 (341,392 fr.). Il y a de sensibles économies sur le budget, fait remarquer M. le Rapporteur, sauf au poste des frais généraux, où existe un dépassement de 12,611 fr., dû à un procès que l'Etat a perdu devant le Tribunal fédéral. M. Python, directeur de l'Instruction publique, déclare qu'il s'agit de volontaires devant les arrêts de la justice; mais que, cette fois-ci, il ne peut empêcher de trouver extraordinaire l'interprétation de la loi d'enseignement primaire admiss par la Haute Cour fédérale. Adopté.

Section III. — Enseignement secondaire : 308,753 fr. 38 (326,100 fr.). M. le Directeur de l'Instruction publique explique que les subsides aux écoles secondaires sont établis suivant les heures d'enseignement. MM. Blanchard et Léon Genoud reviennent sur la question depuis longtemps agitée d'une école secondaire pour la Singine. M. Python, directeur de l'Instruction publique, répond que la Singine aura son école secondaire quand elle le voudra, les communes du district consentiront sans doute aux prestations qu'entraînera cette institution. Adopté.

Section IV. — Enseignement supérieur et établissements scientifiques : 183,483 fr. 10 (172,860 fr.). M. le Rapporteur constate que le dépassement des crédits est dû surtout au remplacement de professeurs malades et au transport à Fribourg du moulin cédé à l'Etat par M. de Saulures. Adopté.

Section V. — Frais divers (Impressions, éclairage de locaux scolaires, édition de la carte murale) : 38,563 fr. 29 (33,000 fr.). L'augmentation provient soit du renchérissement du papier et des frais d'impression. M. Python, directeur de l'Instruction publique, annonce que la question des impressions de l'Etat fait l'objet d'une étude. Adopté.

Section VI. Archives 15,380 fr. (14,800 fr.) Adopté sans observation.

Le Grand Conseil entend ensuite les observations de la commission d'économie publique et de la réponse du gouvernement, concernant le compte rendu de l'Instruction publique pour 1918. M. Paul Joye fonctionne comme rapporteur.

Une première observation, visant les constructions de maisons d'école, est émise sans débat. Dans le même ordre d'idées, la commission ayant félicité une commune qui a transformé une auberge en maison d'école, M. le Directeur de l'Instruction publique convient que la transformation en cause a été avantageuse, mais qu'elle ne doit pas être considérée comme un idéal.

M. le conseiller d'Etat Python remercie la commission, qui a soulevé la question des occupations accessoires du corps enseignant. C'est la Direction de l'Instruction publique qui donne aux instituteurs les autorisations requises. Le représentant du gouvernement s'explique encore sur le rôle des écoles régionales. Il accueille avec empressement l'idée de la commission, qui conseille d'alléger le programme de l'école normale et d'introduire une cinquième année d'études. M. Paul Joye insiste pour qu'on donne plus de place à la culture générale et moins aux branches techniques. M. Python pense qu'il sera difficile d'éviter une cinquième année d'études, les candidats instituteurs étant en général insuffisamment préparés pour entrer à Hauteville.

Une observation de la commission d'économie publique concernant l'École d'infirmières courait à M. Python l'occasion de relever les services de cet institut, trop peu connus encore. Les jeunes filles aisées de notre pays devraient en profiter davantage. M. Léon Genoud, considérant les ravages que causent la tuberculose et l'ignorance des lois de l'hygiène, rappelle l'idée d'instituer des infirmières de paroisse. Il croit à l'efficacité de l'enseignement de l'hygiène par le corps enseignant.

Au sujet de la commission du fonds del Solo et de la question des apprentissages, M. le Directeur de l'Instruction publique déclare que la commission del Solo a été constituée conformément au vœu de la testatrice. Quant aux fonds d'apprentissage, le tableau en a été établi et publié.

Le projet d'un nouvel internat pour le Collège Saint-Michel est à l'étude et le Grand Conseil en sera saisi. L'idée de réunir aux archives cantonales les documents que les communes et les particuliers voudraient bien mettre ainsi à la

disposition du public est entrée dans la voie de la réalisation.

M. Charles Chassot s'étonne que l'Etat ait supporté seul les frais du procès dont il a été question aux dépenses de l'Instruction publique. Il croit que la ville de Fribourg aurait pu être appelée à prendre sa part de ces frais. M. Torche, au nom de la commission d'économie publique, dit que M. Chassot fait erreur au point de vue du droit. M. Python, directeur de l'Instruction publique, ajoute que l'Etat prend toute la responsabilité de ses actes.

On entend encore un vœu de M. Bovet concernant l'organisation des archives; un autre de M. Marchon au sujet du rôle de la grammairie à l'école, et un troisième de M. Sallin, qui voudrait voir abréger la durée de la scolarité pour les élèves bien doués. Après réponse de M. Python, directeur de l'Instruction publique, le compte rendu est approuvé.

Le député socialiste Lazzari a démissionné du poste de secrétaire du parti socialiste.

La mort de M. Bissolati

Milan, 7 mai.

M. Léonidas Bissolati se trouvait dans une clinique où il avait été opéré. Son état, qui semblait s'être amélioré ces jours derniers, s'aggrava soudainement. La mort est survenue hier jeudi, à Rome. (Voir 2^{ème} page.)

Une baisse au marché des fourrures

(Londres, 7 mai.)

Les enchères de fourrures à Londres qui viennent d'avoir lieu ont enregistré une forte baisse pour presque toutes les sortes de fourrures. La réduction des prix provient d'offres abondantes, du change défavorable du continent et des réserves des magasins de modes, qui ont été très amples déjà au mois de janvier. Le marché des produits chinois a en peu de transactions et les prix ont retrogradé de 30 %.

Pour les fourrures d'Australie, la diminution de prix a été de 45 %. Les marchandises du Canada ont été de 50 % plus bas par rapport au prix de janvier. On remarquait bon nombre d'acheteurs allemands.

Livro à bon marché

(Londres, 7 mai.)

Dix tonnes d'ivoire ont été offertes au marché habituel. Les prix ont fléchi sensiblement et le marché a été faible. L'Angleterre seule achète. Les Etats-Unis et le continent manquent. La réduction du prix est de 46 à 60 livres sterling par tonne, donc très considérable.

Tremblement de terre

(Zurich, 6 mai.)

L'observatoire sismologique a enregistré, mercredi après-midi, à 3 h. 43 minutes 8 secondes, le commencement d'un violent tremblement de terre dont le foyer doit se trouver à environ 350 km. dans la direction sud-est. On suppose que de légers dégâts ont dû être occasionnés dans la région où la secousse s'est produite, vraisemblablement au sud des Alpes.

SOCIÉTÉS DE FRIBOURG

Société des Artilleurs fribourgeois. — Voir l'annonce de ce jour (4^{ème} page). Important.

Société de chant de la ville de Fribourg. — Réunion ce soir, à 8 h. 1/2 précises à la salle de la Grenette. Prière d'apporter les recueils.

Société d'employés. — En raison de la conférence que M. le conseiller fédéral Musy donnera ce soir à la Grenette sur la Société des nations, l'assemblée des délégués du cartel fribourgeois des sociétés d'employés est renvoyée à lundi, 10 mai, à 8 h. 1/2 du soir, au Café du Marché, 1^{er} étage.

Dans la paroisse de Saint-Pierre

En raison des exercices de la paroisse qui auront lieu ce soir, à 8 h. 1/2, à l'église du Collège, avec sermon et bénédiction, il n'y aura pas d'exercices du premier vendredi au Cénacle, ce soir, jeudi.

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE

Dr 7 mai
BAROMÈTRE

Mai	1	2	3	4	5	6	7	Mai
725.0								725.0
720.0								720.0
715.0								715.0
710.0								710.0
Moy. 705.0								Moy. 705.0
700.0								700.0
695.0								695.0
690.0								690.0

TEMPERATURES C.

Mai	1	2	3	4	5	6	7	Mai
7 h. m.	5	11	18	7	4	1	9	7 h. m.
11 h. m.	14	19	14	8	9	8	17	11 h. m.
7 h. a.	18	20	9	6	7	12		7 h. a.

TEMPS PROBABLE

Zurich, 7 mai, midi.

Nuageux à couvert; situation troublée; pluie.

Contre Refroidissements Influenza Affections des Poumons employez le SIROP PIVIGA "ZYMA"

Complètement inoffensif, d'un goût agréable et d'une valeur éprouvée. Recommandé par les médecins. Se trouve dans toutes les pharmacies. Fumez les cigares FROSSARD

La question du Slesvig

(Wolff.) — Le correspondant parisien du *Berliner Tageblatt* télégraphie à son journal que le conseil des ambassadeurs a décidé d'ajourner jusqu'à l'arrivée du ministre de France à Copenhague les négociations sur la question du Slesvig.

Le représentant de la France à Copenhague est attendu à Paris samedi ou dimanche prochain.

Odessa repris aux bolchévistes

(Havas.) — Les membres des coopératives ukrainiennes de passage à Lemberg annoncent qu'Odessa est aux mains des Ukrainiens depuis une semaine.

La prise de la ville n'a été facilitée par l'artillerie roumaine qui a tiré au delà du Danube.

Calendrier

Samedi 8 mai
Apparition de Saint Michel, archevêque

URG

Conseil
de mai
Vendredi 5 mai

L'Etat

ES ET DOMAINES
41,046 fr. 50

416,733 fr. 87

et M. Vonderweid...
ministère de l'Intérieur...
ministère de l'Instruction publique...
ministère de la Justice...
ministère de l'Intérieur...
ministère de l'Instruction publique...
ministère de la Justice...

Administration
guerre des ou-
vriers employés ayant
armées lesquels des
ministère de l'Intérieur...
ministère de l'Instruction publique...
ministère de la Justice...

Administration
guerre des ou-
vriers employés ayant
armées lesquels des
ministère de l'Intérieur...
ministère de l'Instruction publique...
ministère de la Justice...

Administration
guerre des ou-
vriers employés ayant
armées lesquels des
ministère de l'Intérieur...
ministère de l'Instruction publique...
ministère de la Justice...

Administration
guerre des ou-
vriers employés ayant
armées lesquels des
ministère de l'Intérieur...
ministère de l'Instruction publique...
ministère de la Justice...

Administration
guerre des ou-
vriers employés ayant
armées lesquels des
ministère de l'Intérieur...
ministère de l'Instruction publique...
ministère de la Justice...

Administration
guerre des ou-
vriers employés ayant
armées lesquels des
ministère de l'Intérieur...
ministère de l'Instruction publique...
ministère de la Justice...

Administration
guerre des ou-
vriers employés ayant
armées lesquels des
ministère de l'Intérieur...
ministère de l'Instruction publique...
ministère de la Justice...

Administration
guerre des ou-
vriers employés ayant
armées lesquels des
ministère de l'Intérieur...
ministère de l'Instruction publique...
ministère de la Justice...

Administration
guerre des ou-
vriers employés ayant
armées lesquels des
ministère de l'Intérieur...
ministère de l'Instruction publique...
ministère de la Justice...

Administration
guerre des ou-
vriers employés ayant
armées lesquels des
ministère de l'Intérieur...
ministère de l'Instruction publique...
ministère de la Justice...

Administration
guerre des ou-
vriers employés ayant
armées lesquels des
ministère de l'Intérieur...
ministère de l'Instruction publique...
ministère de la Justice...

Administration
guerre des ou-
vriers employés ayant
armées lesquels des
ministère de l'Intérieur...
ministère de l'Instruction publique...
ministère de la Justice...

Administration
guerre des ou-
vriers employés ayant
armées lesquels des
ministère de l'Intérieur...
ministère de l'Instruction publique...
ministère de la Justice...

Administration
guerre des ou-
vriers employés ayant
armées lesquels des
ministère de l'Intérieur...
ministère de l'Instruction publique...
ministère de la Justice...

Administration
guerre des ou-
vriers employés ayant
armées lesquels des
ministère de l'Intérieur...
ministère de l'Instruction publique...
ministère de la Justice...

Administration
guerre des ou-
vriers employés ayant
armées lesquels des
ministère de l'Intérieur...
ministère de l'Instruction publique...
ministère de la Justice...

Administration
guerre des ou-
vriers employés ayant
armées lesquels des
ministère de l'Intérieur...
ministère de l'Instruction publique...
ministère de la Justice...

Administration
guerre des ou-
vriers employés ayant
armées lesquels des
ministère de l'Intérieur...
ministère de l'Instruction publique...
ministère de la Justice...

Administration
guerre des ou-
vriers employés ayant
armées lesquels des
ministère de l'Intérieur...
ministère de l'Instruction publique...
ministère de la Justice...

Administration
guerre des ou-
vriers employés ayant
armées lesquels des
ministère de l'Intérieur...
ministère de l'Instruction publique...
ministère de la Justice...

Administration
guerre des ou-
vriers employés ayant
armées lesquels des
ministère de l'Intérieur...
ministère de l'Instruction publique...
ministère de la Justice...

Administration
guerre des ou-
vriers employés ayant
armées lesquels des
ministère de l'Intérieur...
ministère de l'Instruction publique...
ministère de la Justice...

Administration
guerre des ou-
vriers employés ayant
armées lesquels des
ministère de l'Intérieur...
ministère de l'Instruction publique...
ministère de la Justice...

Administration
guerre des ou-
vriers employés ayant
armées lesquels des
ministère de l'Intérieur...
ministère de l'Instruction publique...
ministère de la Justice...

Administration
guerre des ou-
vriers employés ayant
armées lesquels des
ministère de l'Intérieur...
ministère de l'Instruction publique...
ministère de la Justice...

Administration
guerre des ou-
vriers employés ayant
armées lesquels des
ministère de l'Intérieur...
ministère de l'Instruction publique...
ministère de la Justice...

Administration
guerre des ou-
vriers employés ayant
armées lesquels des
ministère de l'Intérieur...
ministère de l'Instruction publique...
ministère de la Justice...

Administration
guerre des ou-
vriers employés ayant
armées lesquels des
ministère de l'Intérieur...
ministère de l'Instruction publique...
ministère de la Justice...

Administration
guerre des ou-
vriers employés ayant
armées lesquels des
ministère de l'Intérieur...
ministère de l'Instruction publique...
ministère de la Justice...

Administration
guerre des ou-
vriers employés ayant
armées lesquels des
ministère de l'Intérieur...
ministère de l'Instruction publique...
ministère de la Justice...

